



AVIS DE COURSE TYPE 2009-2012

Nom de l'épreuve : Championnat de Bretagne

Dates complètes : 28/03/2010

Lieu : Anse de Kerguélen en LARMOR-PLAGE

Autorité Organisatrice : F.L.L Voile

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées en annexe,
- 1.3. les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
- 1.4. En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte à tous les bateaux de la (des) classe(s) Lasers, 420, twenty er .
- 3.2. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
 - l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformitéLes concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : Solitaire 8 € et double 12 €

5. PROGRAMME

- 5.1. Confirmation d'inscription :
Jour et date 28/03/2010 de 9 h à 10 h
- 5.2. Briefing : environ 10h15
- 5.3. Signal d'avertissement : 11 h 00
- 5.4. remise des prix : vers les 17 h

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le 28/03/2010 ou seront affichées selon la Prescription Fédérale.

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront affichés sur place.

8. CLASSEMENT

- 8.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 1

9. PRIX

Des prix seront distribués comme prévu au règlement de la Ligue de Bretagne

10. RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

11. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

12. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :
Le Foyer Laïque Lanester Voile
4 rue Gérard PHILIPPE
56600 LANESTER
Tél tous les samedi après-midi 02 97 76 05 80
Courriel : contact@lanester-voile.com